

A.M.C
Société par actions simplifiée
Au capital de 412 688 euros
Siège social : 1, impasse Tuloup
24430 MARSAC SUR L'ISLE
422 734 236 RCS PERIGUEUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
DU 16 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize avril à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Monsieur **Mathias JAUMOUILLÉ**,

Agissant en qualité de Président de la société A.M.C sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au non remplacement d'un Directeur Général,
- aux pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Le Président, prenant acte du décès de Monsieur Clément JAUMOUILLÉ, Directeur Général de la Société, intervenu le 16 décembre 2024, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Mathias JAUMOUILLÉ

